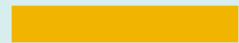


Rencontres régionales des élus Natura 2000

Provence-Alpes-Côte d'Azur



Roquebrune-sur-Argens – 12 novembre 2024



Jean CAYRON

Maire de Roquebrune-sur-Argens



Anne CLAUDIUS-PETIT

**Présidente de la Commission Transition énergétique,
Stratégie déchets, Qualité de l'air**

Région Sud



Jean-Luc BLAISE

Elu porte-parole

Mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires



Programme

- 9h30 : **Ouverture des rencontres régionales**
- 10h00 : Présentation des **actualités du réseau Natura 2000**
- 10h30 : Table ronde « **La gouvernance des sites Natura 2000** »
- 11h20 : Diffusion d'une vidéo sur la Métropole Nice côte d'Azur
- 11h30 : Table ronde « **Les élus au cœur de l'action** »
- 12h30 : Repas
- 13h30 : Départ pour la **visite de terrain**
- 16h00 : Fin des rencontres et retour à Roquebrune-sur-Argens

Présentation des actualités du réseau Natura 2000

Elsa BARDI-ASSANTE

Laura CARLON

Aude LA VALLE

Service Forêt & Natura 2000

Région Sud

Chiffres clés Natura 2000 en Région Sud

127 sites (32% de la surface de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur)

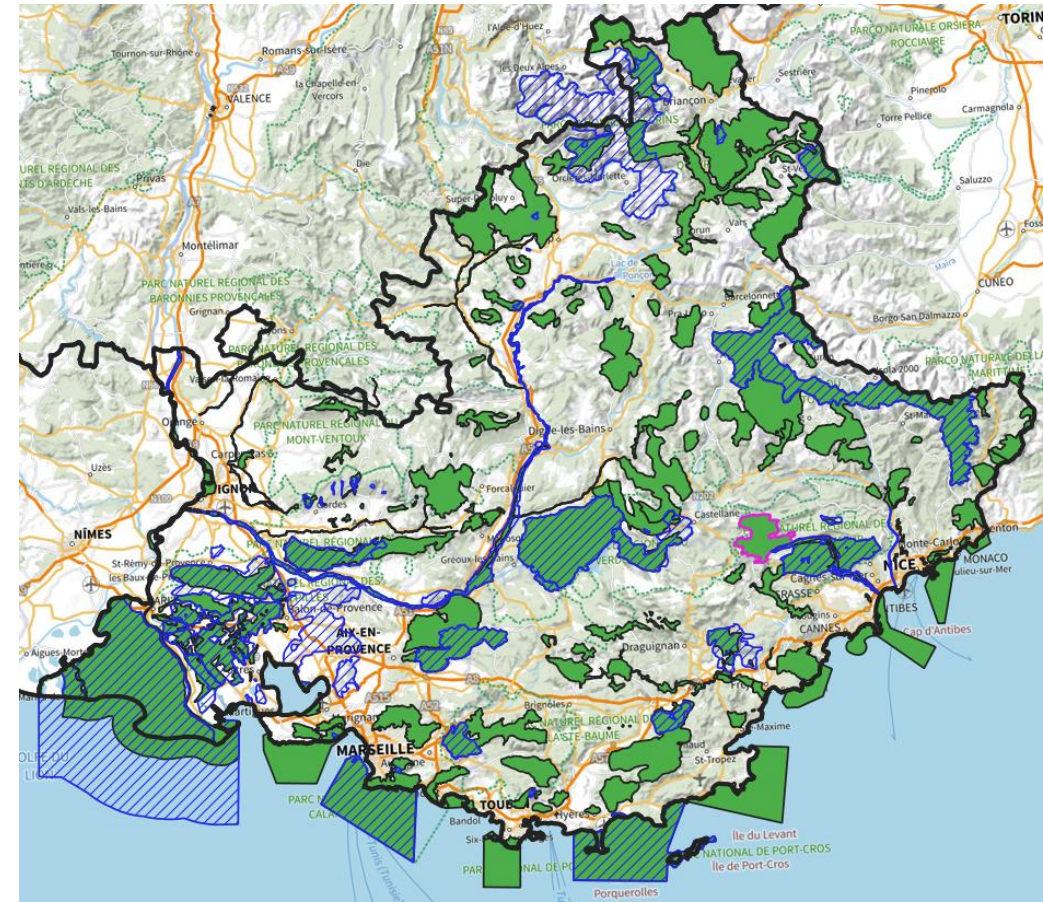
- 95 ZSC (Zones Spéciale de Conservation issues de la Directive Habitat)
- 32 ZPS (Zones de Protection Spéciale issues de la Directive Oiseaux)

Ces 2 types de sites peuvent se superposer sur un même territoire.

- ❖ 97 sites exclusivement terrestres
- ❖ 30 sites mixtes dont 13 sites majoritairement marins
- ❖ 1 site exclusivement terrestre en cours de création dans le 06 (Haut Estéron Lane)

+ 60 animateurs

+ 700 communes concernées



GOUVERNANCE - *Que change le transfert de compétences ?*

La décentralisation de Natura 2000

Depuis le 1er janvier 2023 : la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres relève de la compétence des Conseils régionaux.

- **Décentralisation encadrée par :**
 - Article 61 de la loi 3DS
 - Décret du 30 décembre 2022
- **Objectifs du transfert :** renforcer le rôle de chef de file des Régions en matière de Biodiversité, et consolider leur mission d'autorité de gestion des fonds européens
- **Opportunité pour consolider les articulations avec :**
 - Les autres outils de gestion et protection de la biodiversité (PNR, RNR, CEN...)
 - Les autres politiques publiques sectorielles (eau, agriculture, tourisme...)

A cette même date, les Régions deviennent l'autorité de gestion sur le FEADER pour la programmation 2023-2027 par voie d'ordonnance issue de la Loi DADDUE du 3 décembre 2020 (Article 33)

Dracocéphale d'Autriche
© T.MALATRASI

GOUVERNANCE - *Que change le transfert de compétences ?*

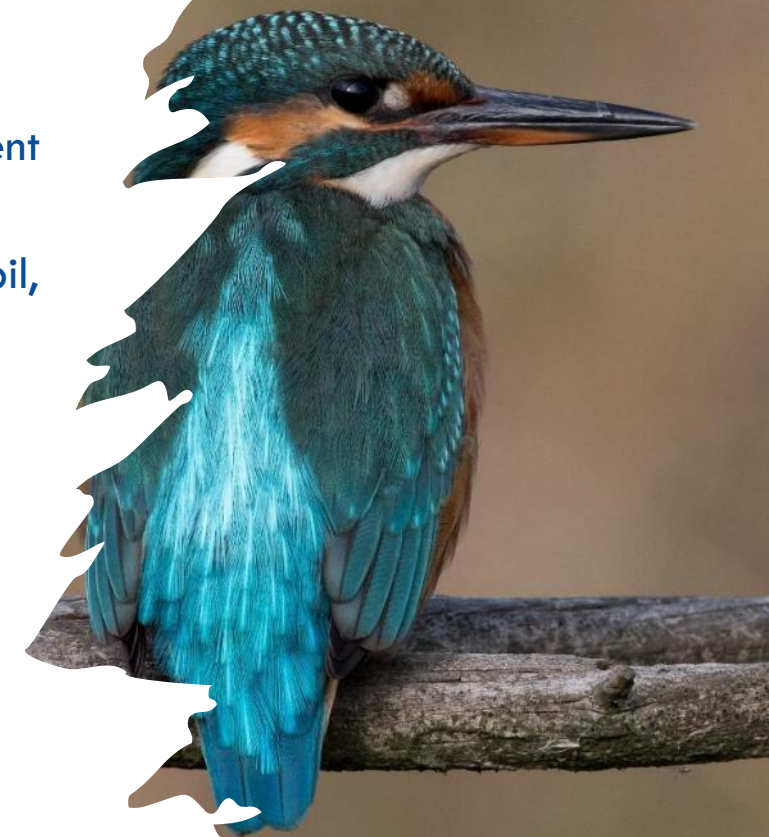
La répartition des compétences

• Missions confiées aux Régions :

- Pilotage (autorité administrative) des sites Natura 2000 exclusivement terrestres
- En l'absence de collectivité territoriale volontaire : présidence du Copil, élaboration et suivi de la mise en œuvre du Docob
- Approbation du Docob
- Instruction et financement des dossiers FEADER

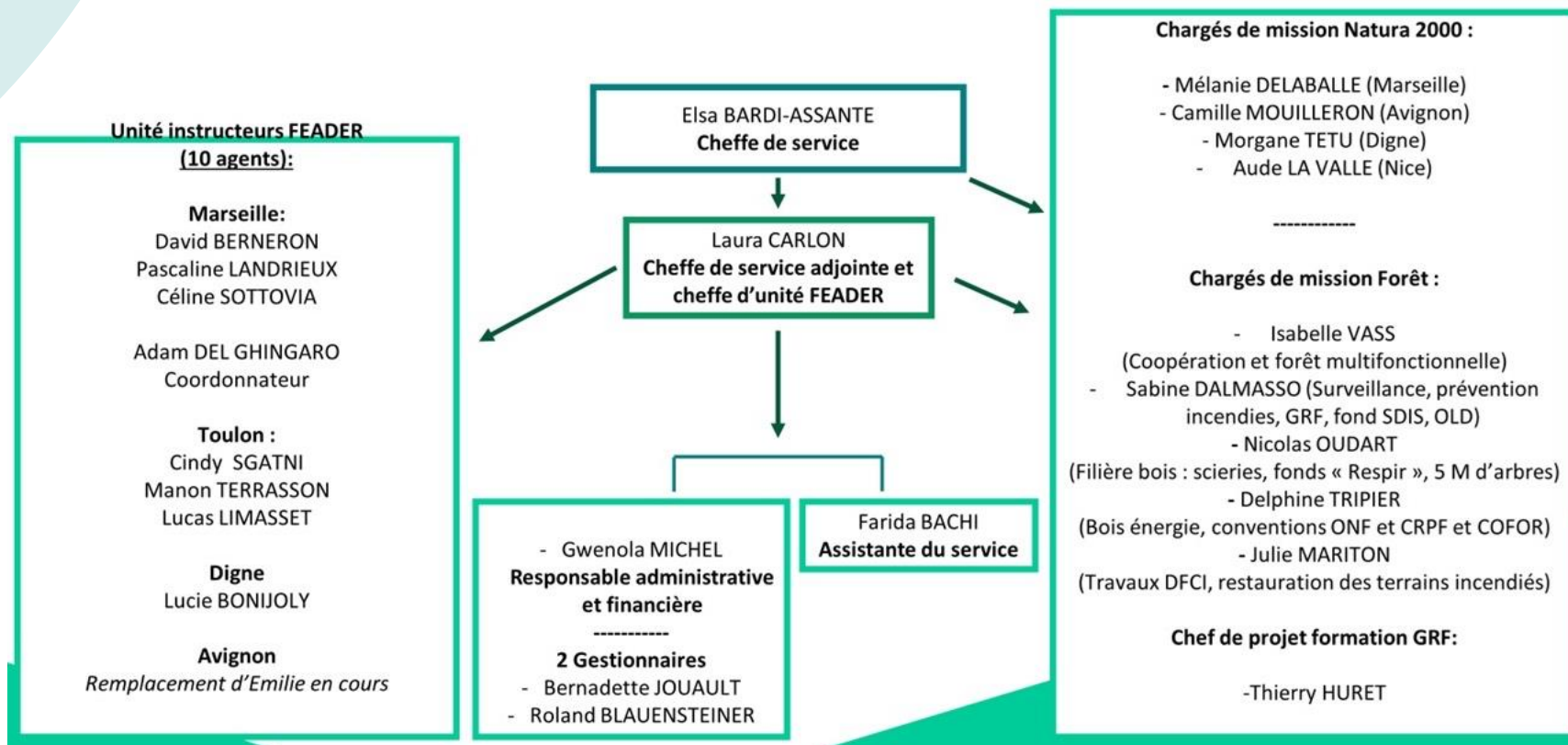
• Missions qui restent à l'Etat :

- Désignation des sites Natura 2000
- Pilotage (autorité administrative) des sites Natura 2000 mixtes et marins
- Instruction des évaluations des incidences Natura 2000 (DDT)
- Rapportages à la Commission Européenne



Martin pêcheur
©JMChianea

Equipe REGION Service Forêts Natura 2000



Brec d'Utelle
©A. La Valle

Equipe REGION Natura 2000

Organisation territorialisée

Volet technique

Mélanie DELABALLE : Bouches-du-Rhône et l'ouest Var

Camille MOUILLERON : Vaucluse et sud des Alpes-de-Haute-Provence

Morgane TETU : Hautes-Alpes et nord des Alpes-de-Haute-Provence

Aude LA VALLE : Alpes-Maritimes et l'est Var

Volet instruction FEADER

Adam DEL GHINGARO : Coordinateur FEADER

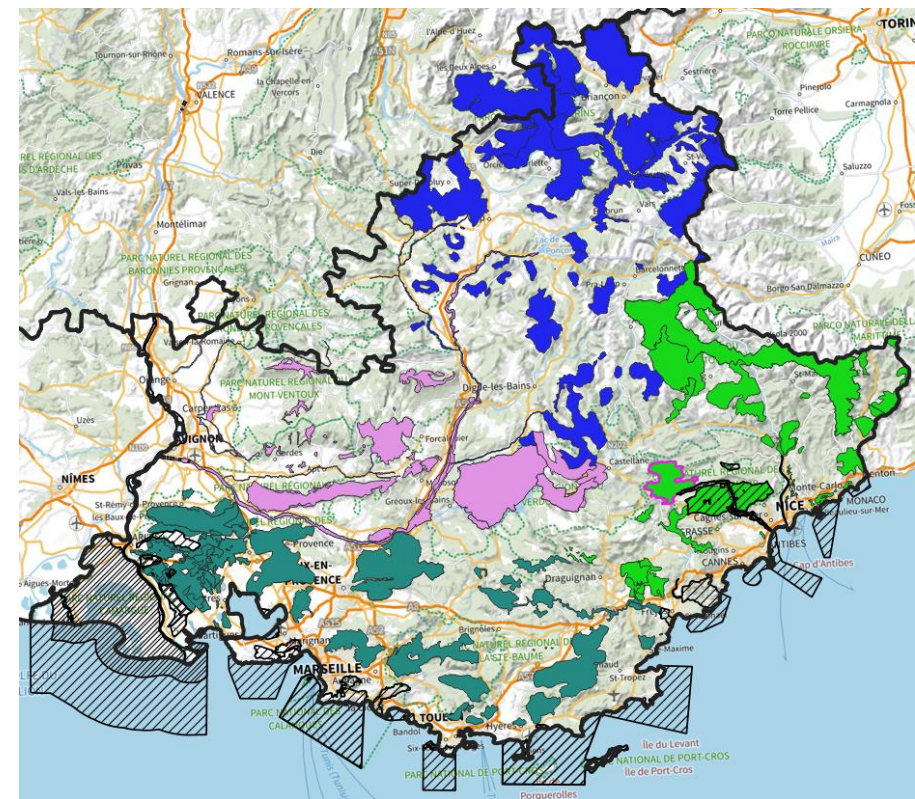
David BERNERON, Céline SOTTOVIA, Pascaline LANDRIEUX : **Bouches-du-Rhône**

Cindy SGATNI, Manon TERRASSON, Lucas LIMASSET : **Var et Alpes Maritimes**

Lucie BONIJOLY : **Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes**

Sabine DURAND VIEL : **Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Vaucluse**

Poste en cours de recrutement : **Vaucluse**



 Pilotage DREAL

Paielement des dossiers FEADER 2014-2022

Paielement des dossiers – Fin de programmation

Nombre de dossiers programmés sur 2014-2022 (dossiers récupérés des DDT)

- Animation : 187
- Contrats : 195

Nombre de dossiers payés en 2024 par le SFN2000

- Animation : 38
- Contrats : 16

Nombre de dossiers restants à traiter

- Animation : 88
- Contrats : 47

Avenants passés par le SFN2000

- 13 avenants « animation »
- 3 avenants « contrats »



Phyllodactyle d'Europe
©S.Sant)

Rappel des modalités de fin de gestion 2014-2022

Alerte relative à la fin de programmation

Ces informations ont été portées à la connaissance des animateurs – Tout relai de celles-ci visera à faciliter le paiement des derniers dossiers.

Envoi des dernières demandes de paiement

- Respecter **les dates d'acquittement et d'envoi des dernières demandes de paiement** des conventions
- Pour rappel: il n'est pas possible d'envoyer des acomptes, uniquement des DDP
- Les dossiers doivent être **envoyés complets, si relance du service instructeur un délai de 15 jours maximum de complétude sera observé (délai acté par DGS) sans quoi le dossier sera instruit en l'état**



Agrion de mercure
©Y. Braud (Entomia)

Renouvellement des conventions d'animation

- **Simplification** : mise en place des options coûts simplifiés
- **Lancement** : 3 AAP Animation N2000 pour couvrir toutes les dates de fin des conventions => 60 conventions renouvelées en 18 mois

Ce qui représente **56** dossiers déposés aux différents AAP

- AAP Animation 2023 nombre total de dossiers conventionnés : **11**
- AAP Animation janvier 2024 nombre total de dossiers à conventionner : **8**
- AAP Animation juin 2024 nombre total de dossiers reçus : **37**

Budget total prévisionnel de **8 500 000€**

(6 800 000€ FEADER / 1 700 000€ REGION)

=> **47,55 ETP**



Damier de la Succise
©Y. Braud (Entomia)

Renouvellement des conventions d'animation

Un territoire riche.... de la mer à la montagne

Une variété de milieux : landes et milieux ouverts, zones agricoles, forêts, zones humides...

Une variété d'espèces liées à ces milieux : flore, reptiles, amphibiens, oiseaux, mammifères...

Une diversité d'enjeux : des habitats et des espèces pour lesquels la Région a une responsabilité particulière ...

Des territoires partagés : exploitation forestière, agriculture, sports de pleine nature, tourisme, aménagements...

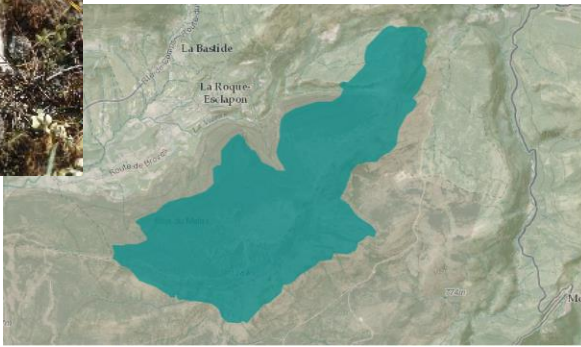
Une diversité de structures animatrices : PNR, PN, Communes, Communautés de communes, Métropoles, Syndicats, CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur, ...



3 sites Natura 2000 orphelins

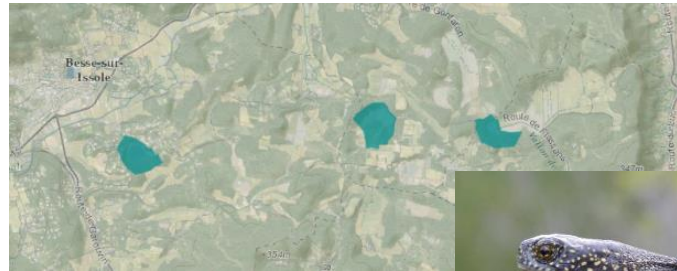
Volonté de la Région de trouver une collectivité territoriale pour animer ces sites à partir de 2027

FR9301617 - Montagne de Malay



Communes : Mons, Roque-Esclapon, Seillans

FR9301621 - Marais de Gavoty - lac de Bonne Cougne - lac Redon



Communes : Besse-sur-Issole, Flassans-sur-Issole, Gonfaron



FR9301621 – VAL ARGENS



Communes : Arcs, Cabasse, Cannet-des-Maures, Carcès, Châteauvert, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, Fréjus, Lorgues, Montfort-sur-Argens, Motte, Muy, Puget-sur-Argens, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Antonin-du-Var, Salernes, Taradeau, Thoronet, Val, Vidauban.

1 redéfinition des périmètres en cours (DREAL) qui devrait aboutir à l'horizon 2025/2026

1 veille réglementaire assurée sur Val d'Argens par le Syndicat Provence Verte Verdon et Esterel Côte d'Azur Agglomération.

2 marchés lancés budget 100% Région : 175 620€ TTC (2024-2026)

Candidat retenu : CEN Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Région préside le COPIL => élue régionale Mme VIORT

Contrats Natura 2000

- Travail sur un AAP FEADER Contrat Natura 2000
- En attendant, instruction des contrats Natura 2000 en subvention Région (100% ou 80% quand contrat Natura 2000 investissement porté par une collectivité territoriale)

29 contrats Natura 2000 sur la période 2023 - 2024

Budget total prévisionnel Région de 553 933,13€

- 10 contrats en 2023 : 106 164,40€ de subvention Région
- 19 contrats en 2024 : 429 768,73€ de subvention Région

Territoires concernés : sites mixtes et exclusivement terrestres



Petit rhinolophe
© S. Larbouret

Contrats Natura 2000

Une diversité d'actions financées

- Restauration/ aménagement de gîtes à Chauves-souris
- Fauche et arrachage d'espèces végétales exotiques envahissantes
- Développement de bois sénescents
- Ouverture de milieux
- Mise en œuvre de régénérations dirigées en faveur du Chêne liège
- Réhabilitation de châtaigneraies
- Restauration de murets en pierres sèches en faveur de la faune
- Restauration de la fonctionnalité hydraulique, de zones humides
- Restauration et création de mares

Une diversité de bénéficiaires : Communes, Fédération de chasse, associations, ONF, CEN, propriétaires privés, OFB...



Vie du réseau

Importance du réseau et du portage politique

- **19 élus régionaux** nommés pour les sites exclusivement terrestres
- **6 séminaires départementaux des animateurs Natura 2000** organisés (83, 13, 06, 04, 05, 84)
- **Co-organisation des 1ères Rencontres régionales des élus**



Forêts & Natura 2000 – Partenariat

Convention ONF

- **Appui technique** à la Région et aux animateurs Natura 2000 sur les conditions de mise en œuvre **du dispositif favorisant le développement de bois sénescents dans le cadre des contrats Natura 2000.**
- **Analyse des contrats passés et lancement de l'enquête Trame de vieux bois et contrat Natura 2000 bois sénescents en région Sud**

Convention CNPF

Organisation de **2 journées techniques IBP** pour les animateurs Natura 2000, les 4 novembre 2024 et 30 janvier 2025



DFCI & Biodiversité

Groupes de travail sur la conciliation des enjeux biodiversité et paysage avec les travaux de Défense des Forêts contre les Incendies

- Emanation du Comité Régional du Risque Incendie de Forêt, co-présidé par le Président et le Préfet de Région
- Constitution de 2 groupes de travail, avec panel d'acteurs dont animateurs N2000

GT1 : « Biodiversité et paysage dans les stratégies DFCI »

- Conception des documents de planification DFCI (plans de massifs, PIDAF)
- Processus de concertation dans le cadre des programmations de travaux annuels et comités de massifs

GT 2 : « Prescriptions biodiversité et paysage dans les travaux DFCI »

- Préconisations dans les cahiers des charges passés aux entreprises réalisant et encadrant les travaux DFCI et OLD
- Concertation avant et pendant les travaux
- Mieux accompagner et former

PERSPECTIVES

- **Accompagner les structures animatrices** pour dynamiser et rendre plus attractifs les COPIL et la politique Natura 2000 sur les territoires
- Mettre en place des **démarches de simplification** pour les financements
- **Communiquer et valoriser** les actions réalisées sur les territoires
- Mettre en commun les **bonnes pratiques**
- **Mettre à jour les arrêtés COPIL** des sites exclusivement terrestres
- Développer un **programme de formation** (élus et animateurs)
- Organiser un **séminaire Régional**
- **Développer des outils** pour animer le réseau
- Travailler sur les **futurs AAP**
- Développer des **projets de coopération transfrontaliers**
- Développer des **synergies avec les partenaires** de la Région SUD (ARBE, ONF, CNPF, OFB, DREAL, DDT, ...)



Pra Gaze
©T.Maltrasi

Présentation des actualités du réseau Natura 2000

Grégoire DE SAINT-ROMAIN

Chef du Service Biodiversité, Eau et Paysages

DREAL Sud

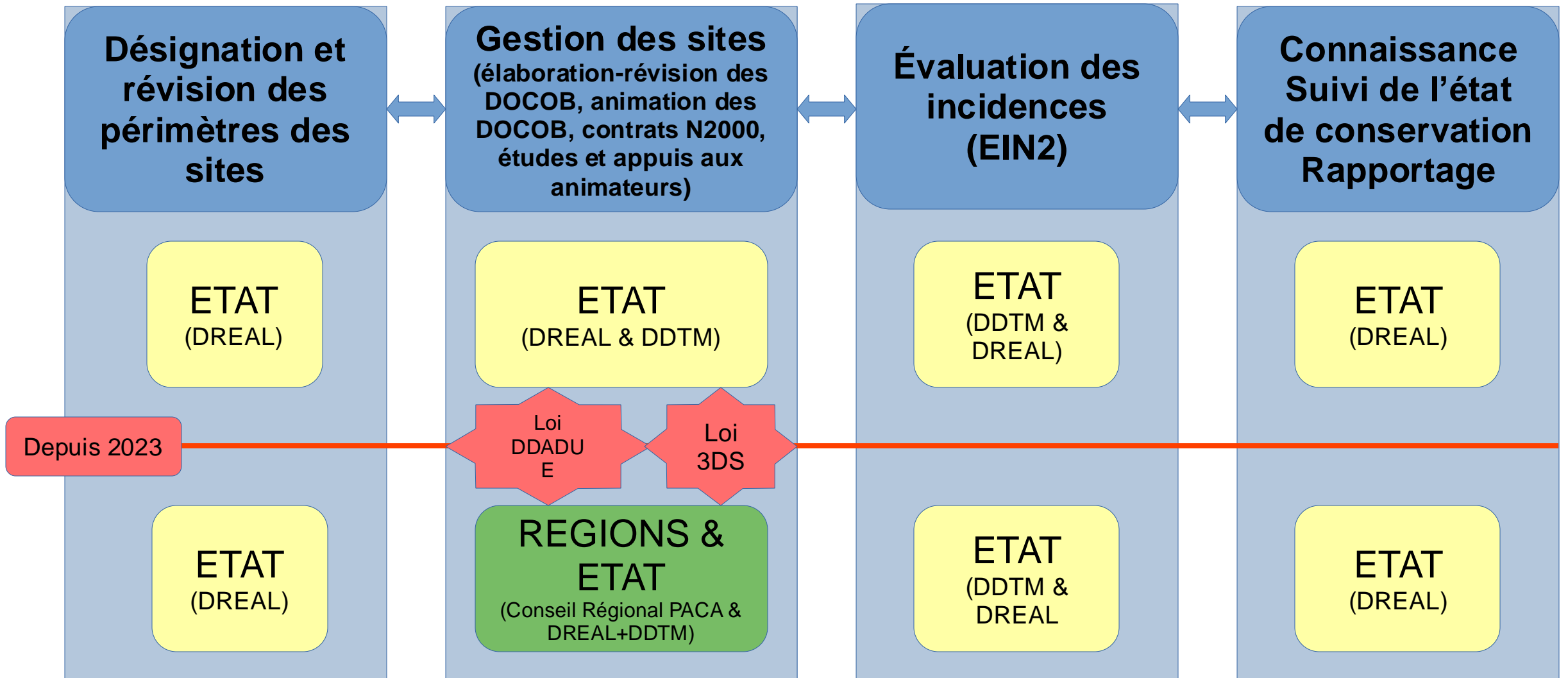
LA POLITIQUE NATURA 2000

le réseau européen

- Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines.
- Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.
- La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.



LA POLITIQUE NATURA 2000 changements depuis 2023



NATURA 2000 – Gestion des sites

Répartition des compétences depuis 2023

	Gestion des sites exclusivement terrestres	Gestion des sites mixtes (majoritairement terrestres et majoritairement marins)	Gestion des sites exclusivement marins
Loi DDA DUE	Autorité de gestion des financements : Conseil Régional PACA	Autorité de gestion des financements : Conseil régional PACA	Autorité de gestion des financements : DREAL PACA
Loi 3DS	Autorité administrative : Conseil régional PACA	Autorité administrative : ETAT (PREMAR-DDTM-DREAL)	Autorité administrative : ETAT (PREMAR-DDTM-DREAL)

NATURA 2000 – Gestion des sites Transfert des crédits au Conseil Régional

**Gestion des sites exclusivement
terrestres**

**Gestion des sites mixtes
(majoritairement terrestres et
majoritairement marins)**

Une contrepartie État transférée au Conseil Régional
PACA d'un montant annuel de :

- au titre de la loi DDADUE : 860 000€
- au titre de la loi 3DS : 410 000€

**Soit 1 270 000€ transféré par an par l'ÉTAT pour la
gestions des sites Natura 2000 (hors crédits FEADER)**

**FEADER avec un taux de cofinancement jusqu'à 80 %
(avant 2023 de 53 % sur la précédente PAC)**

Actualités nationales



Présentation de la dotation aménités rurales

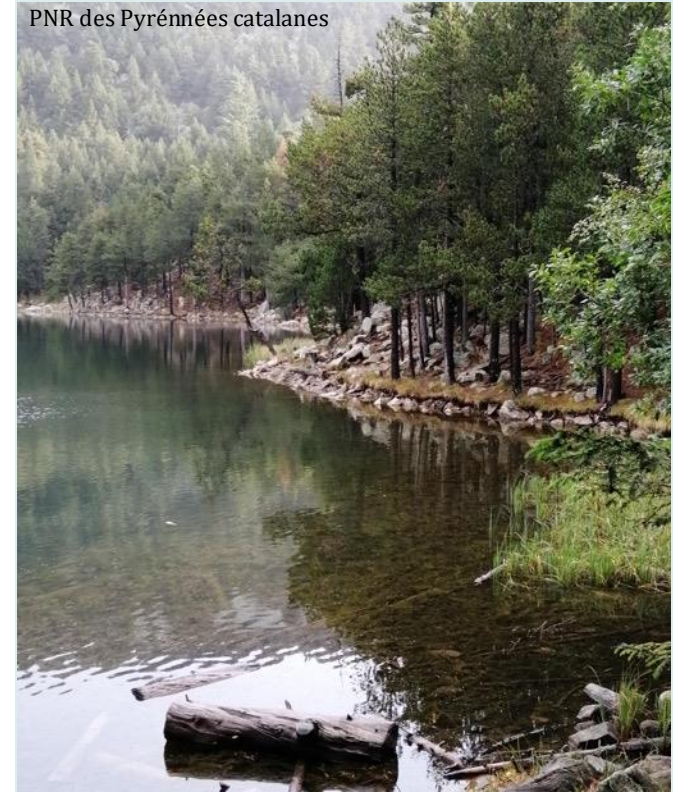
Aurélie PHILIPPEAU – coordinatrice de la mission inter-réseaux Natura 2000 et territoires

La dotation aménités rurales

Qu'est-ce que c'est ?

La dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales vise à soutenir toutes les **communes rurales** dont une **partie significative du territoire** comprend une **aire protégée** ou jouxte une **aire marine protégée** (définition LF 2024)

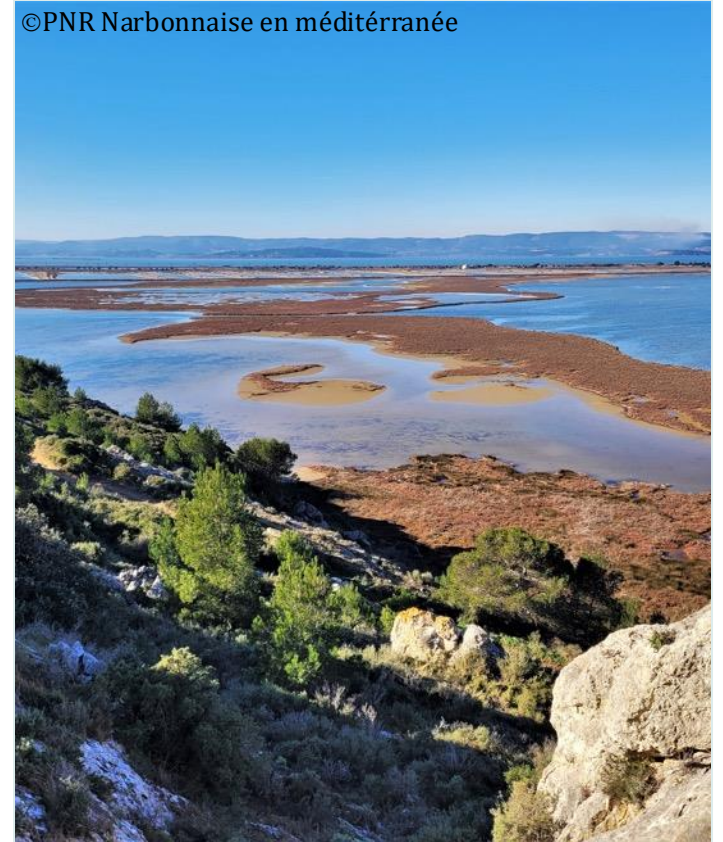
Les **aménités rurales** sont constituées par les **services écosystémiques** liés aux attributs physiques, géophysiques et biologiques caractéristiques des territoires ruraux et qui créent des **valeurs économiques et environnementales**




Quelle est son origine ?

- **Loi de finances pour 2019** : dotation budgétaire « Natura 2000 » créée pour compenser les charges spécifiques résultant de la désignation d'un site Natura 2000
- La dotation est une partie de la **Dotation Globale de Fonctionnement**
- La DGF constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales
- Elle est **libre d'emploi**
- Elle est fixée chaque année par la loi de finances

©PNR Narbonnaise en méditerranée



Quelle est son évolution ?



	Fractions concernées	Enveloppe	Nb communes
2019	Sites N2000	5 M€	1 118
2020	Sites N2000, cœurs de parc national, parcs naturels marins	10 M€	1 582
2021	Sites N2000, cœurs de parc national, parcs naturels marins	10 M€	1 636
2022	Sites N2000, cœurs de parc national, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux	24,3 M€	2 763
2023	Sites N2000, parcs nationaux, parcs naturels marins, parcs naturels régionaux	41,6 M€	6 388
2024	Aires protégées (SNAP 2030)	100 M€	Env. 8 400

Critères d'éligibilité 2024

Elargissement du périmètre d'application :

En plus des sites Natura 2000, PNR, PN et PNM, d'autres aires protégées sont également concernées (sites du CdL, sites Cen avec une maîtrise foncière ou d'usage, sites classés, réserves...)

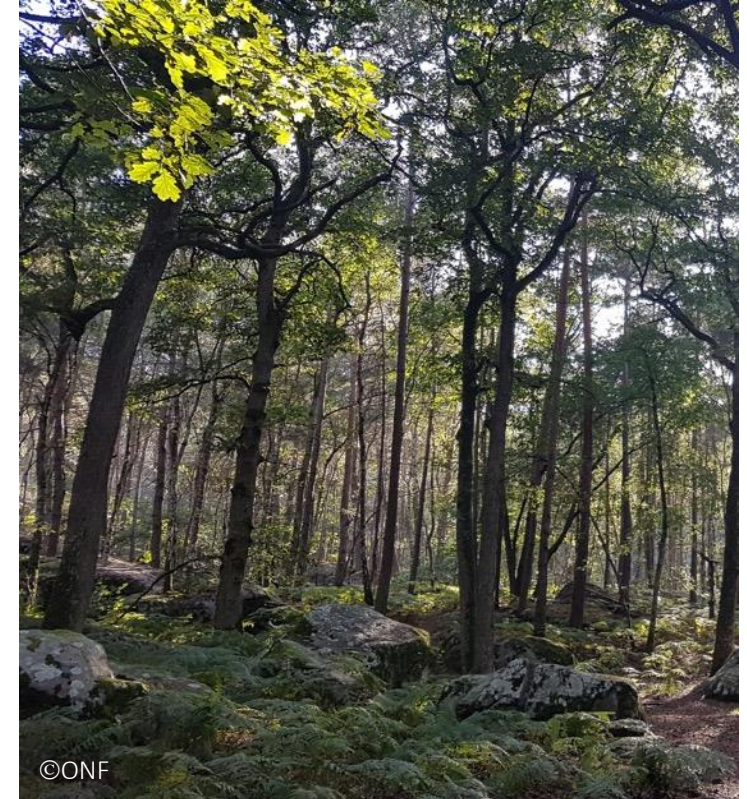
Conditions d'éligibilité :

Sont éligibles, les **communes rurales** dont le territoire terrestre :

- Soit comprend au moins 350 hectares en aire protégée ;
- Soit comprend au moins 10 hectares en zone de protection forte ;
- Soit est couvert à plus de 80 % par une aire protégée ;
- Soit est couvert à plus de 50 % par un site Natura 2000 mentionné à l'article L. 414-1 du code de l'environnement ;
- Soit jouxte une aire marine protégée.

Comment est-elle attribuée aux communes ?

- Dotation **versée automatiquement** aux communes éligibles
- **Attribution individuelle** déterminée selon la **population** (1/3) et la **superficie** du territoire classé en aire protégée (2/3) sauf pour les communes qui jouxtent une AMP : population
- Montant ne pourra pas être inférieur au montant perçu en 2023
- Montant minimum de 3 000 euros
- Montant **plafond de 100 000 euros**
- **Coefficient de pondération** : le montant de la dotation est multiplié par 1,5 pour Natura 2000



Comment l'utiliser ?

- Pas d'obligation concernant son utilisation : **libre administration des collectivités territoriales**
- Exemples d'utilisation :

Petits aménagements

- Pose de nichoirs
- Installation d'hôtels à insectes
- Pose de panneaux d'information
- Plantation de vergers

Fonctionnement

- Animation foncière
- Création de postes : éco-garde et interprétation du territoire pour développement de projets supra-communaux
- Animation pour la mise en place d'une AFPL

Comment l'utiliser ?

Travaux sur des milieux naturels

- Restauration d'un coteau calcaire (ouverture lourde, débroussaillage d'entretien et pose de clôtures)
- Renaturation d'une ancienne piste de BMX
- Entretien d'un marais
- Plantation de haies

Programmes

- ABC
- Co-financement du plan d'action d'un ENS
- Animations dans le cadre des journées du patrimoine

Travaux en zones urbanisées

- Revégétalisation d'un centre-bourg
- Désimperméabilisation des sols

Des questions ?

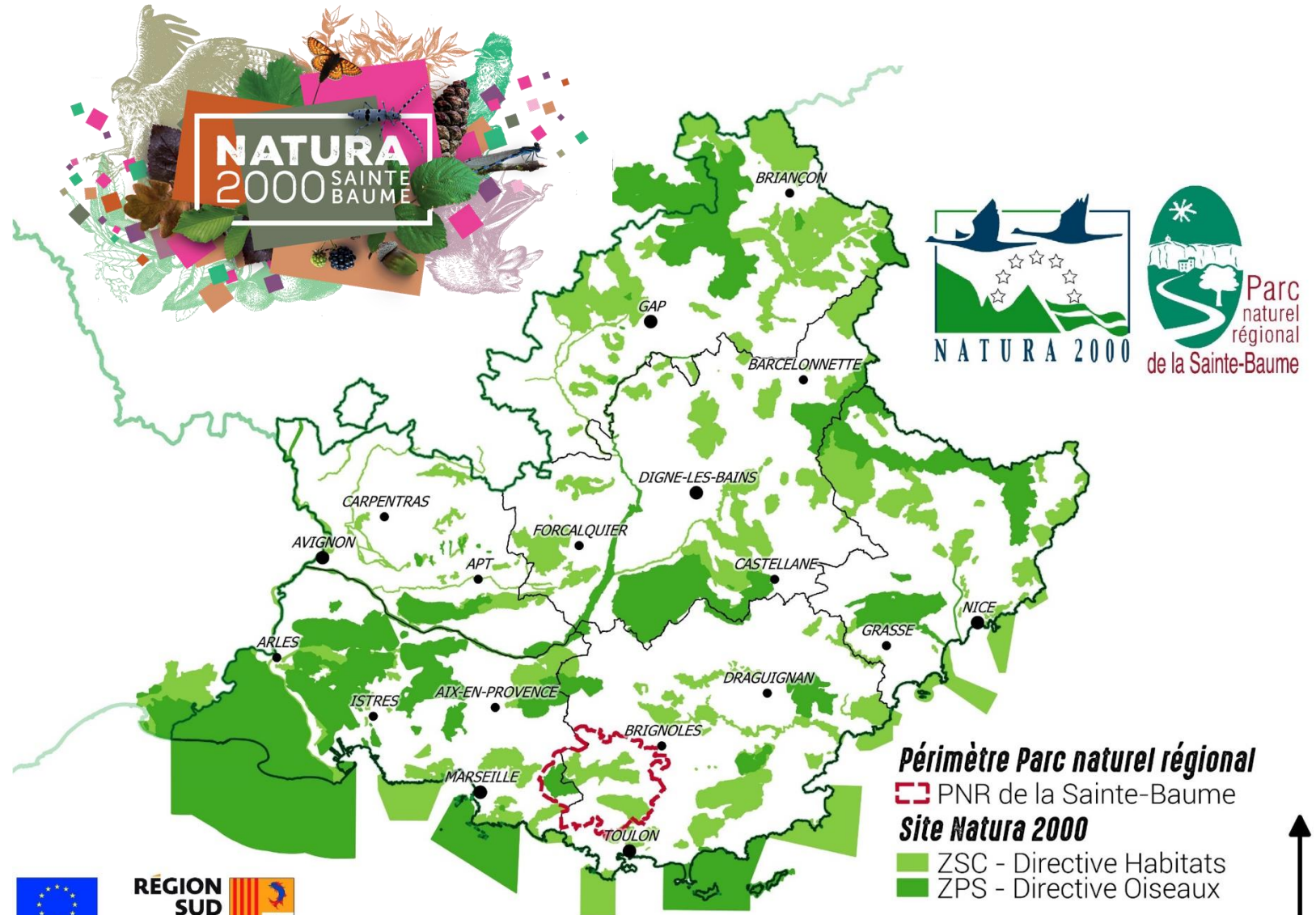
La gouvernance des sites Natura 2000

Carine PAILLARD - Maire de Plan d'Aups Sainte-Baume, Présidente de la commission « Patrimoines naturels » du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, Présidente des Copils des sites de la Sainte-Baume (83)

Pierre RAVIOL - Adjoint à la commune d'Arles, Président de la commission « Eau et Risques » du Parc naturel régional de Camargue, Président des Copils des sites Crau et Camargue (13)

Agnès ROSSI – Conseillère régionale déléguée à l'économie sociale et solidaire et Présidente de la commission tourisme à la Région Sud

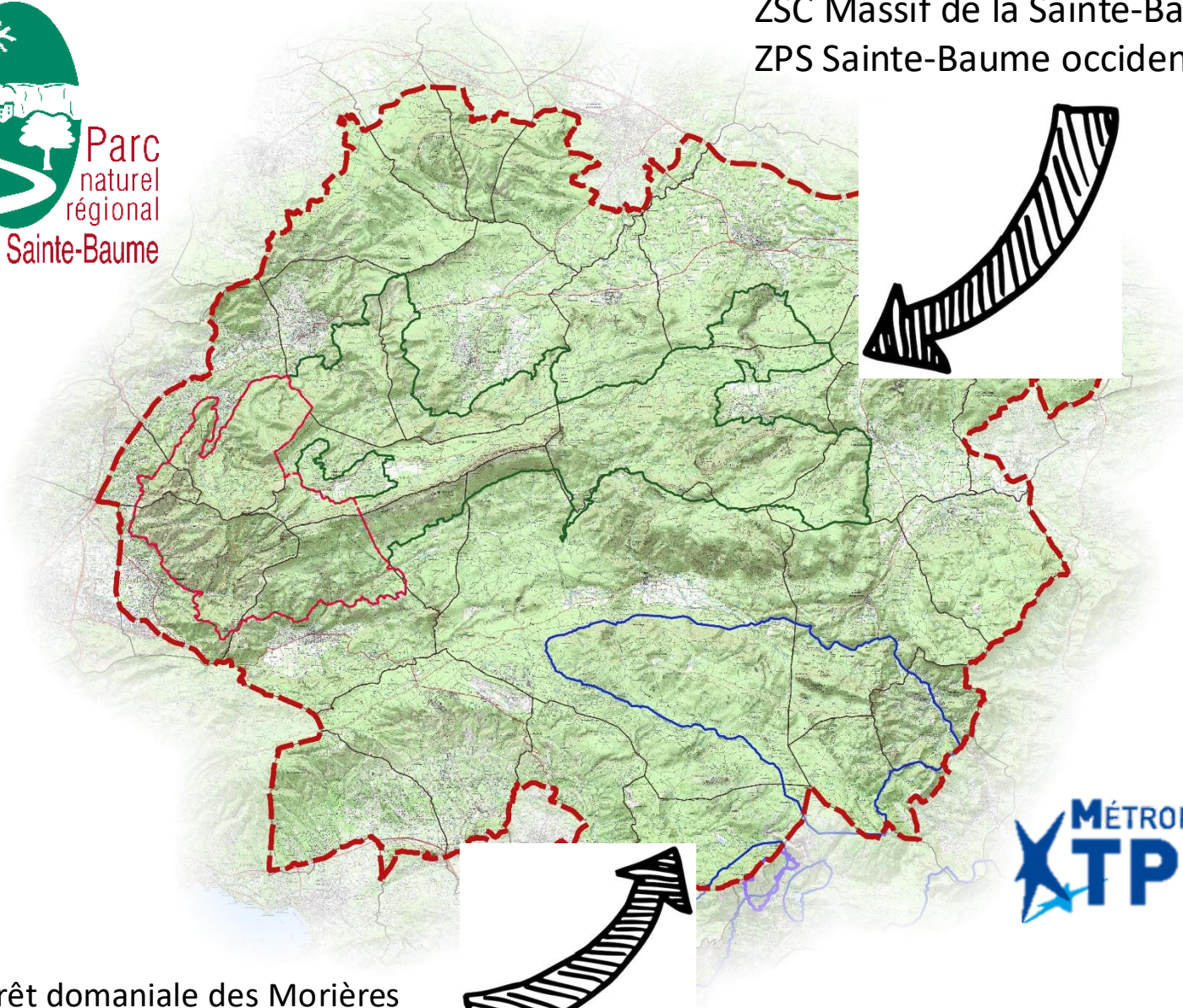
Sites Natura 2000 Sainte-Baume



Sites Natura 2000 Sainte-Baume



ZSC Massif de la Sainte-Baume
ZPS Sainte-Baume occidentale

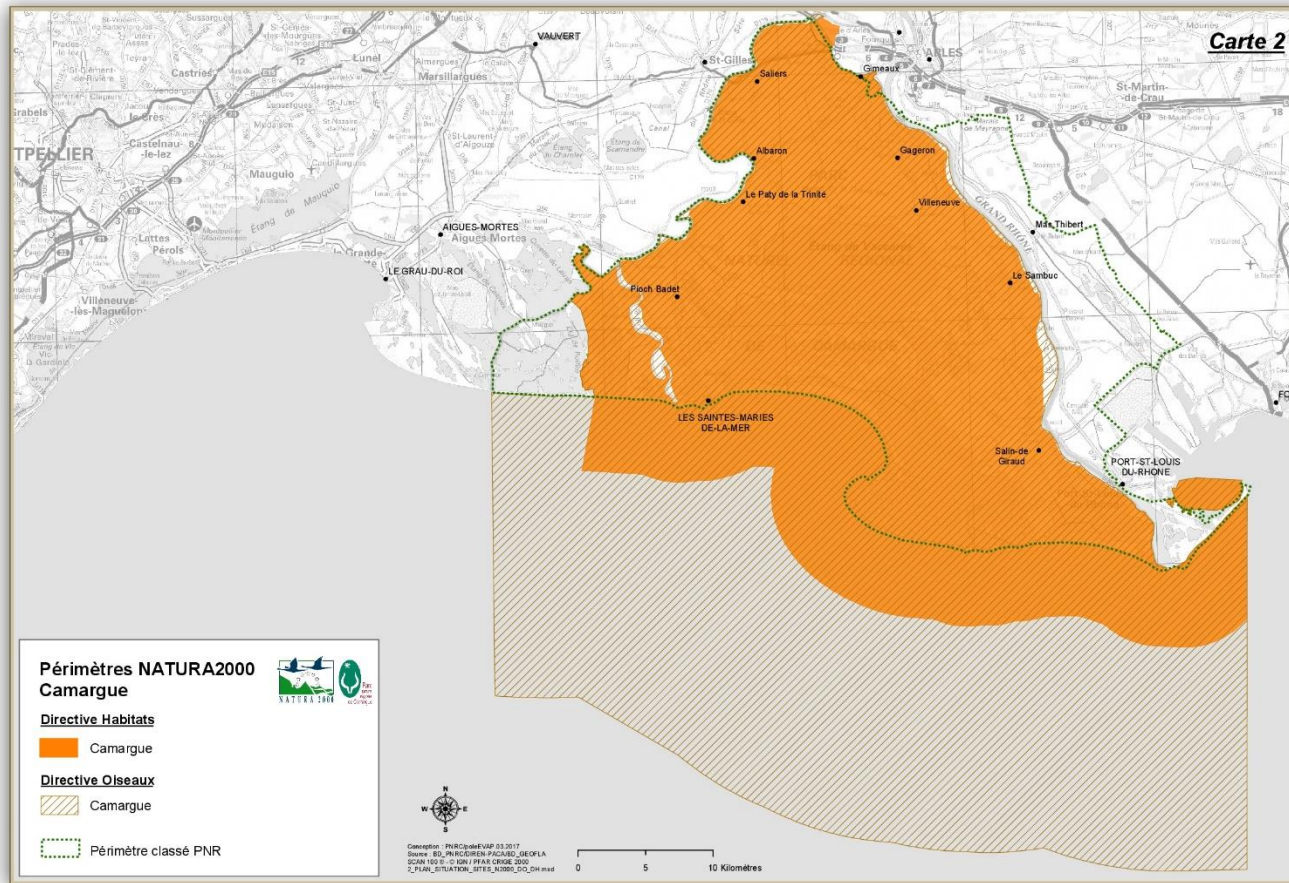


ZSC Forêt domaniale des Morières
– Mont Caume – Mont Faron



Sites Natura 2000 Sainte-Baume





Parc naturel régional de Camargue - SIT des PNR PACA - www.pnrpaca.org

- Zone humide d'importance internationale
- Animation depuis 2011 par le PNR de Camargue
- 3 communes
- Extension du site Natura 2000 en mer en 2008 incluant l'anse de Carteau et la bande des 12 milles nautiques

ZPS FR9310019 (Directive Oiseaux) : 220 574 Ha

ZSC FR9301592 (Directive Habitats, Faune, Flore) : 113 466 Ha

28 habitats d'intérêt communautaire
23 terrestres et 5 marins



Loutre d'Europe



Héron pourpré



Alose feinte du Rhône



Cistude d'Europe



Grand capricorne



Grand dauphin



Lagunes



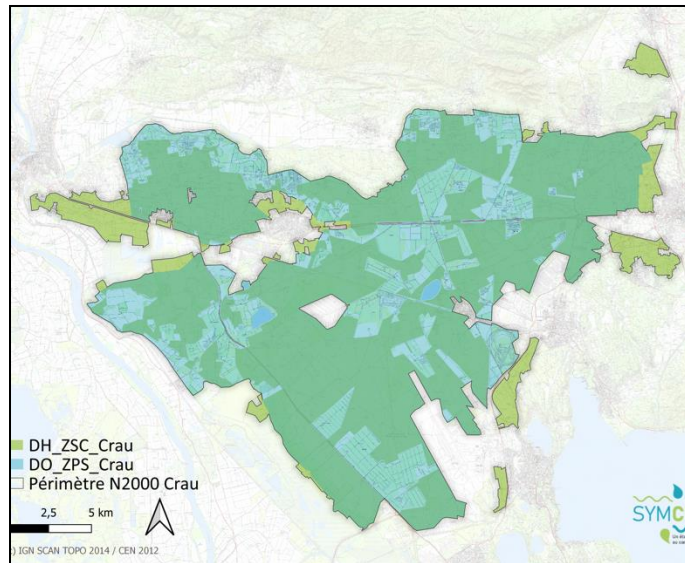
Dunes blanches



Sansouires

130 espèces d'intérêt communautaire

→ 20 sp. à enjeu majeur



12 collectivités :

Arles
 Aureille
 Eyguières
 Fos-sur-Mer
 Grans
 Istres
 Lamanon
 Miramas
 Mouriès
 Saint Martin de Crau
 Salon de Provence
 Sénas

ZSC
« Crau centrale-Crau sèche »

31 538 hectares

+

ZPS « Crau »

39 333 hectares

=

2 sites Natura 2000

43 120 hectares
 de superficies fusionnées

10 Habitats d'intérêt communautaire (HIC) - *bientôt 20 HIC*

Crau sèche



8 142 ha
de coussouls
(vierges et
remaniés)

Crau verte



12 878 ha
de prairies irriguées
13 ha de zones
humides

**Coustière de
Crau**



1100 ha
de forêt



86 espèces d'intérêt communautaire

Directive	Groupe taxonomique	Nombre d'espèces
Directive « Oiseaux »	Oiseaux	72
Directive « Habitats, Faune, Flore »	Chiroptères (chauves-souris)	8
	Odonates (libellules)	2
	Coléoptères et orthoptères (scarabées, criquets et sauterelles)	2
	Reptiles et amphibiens	1
	Poissons	1



Ganga cata



Outarde canepetière



Rollier d'Europe



Petit murin



Agrion de mercure



Cistude d'Europe

Projection d'un film sur des actions réalisées en Natura 2000

Métropole Nice Côte d'Azur

Gestion de la pollution lumineuse à Colomars (06)

Site Natura 2000 des Vallons obscurs

Les élus au cœur de l'action

Claudine CHRETIEN – Maire de Névache, Présidente du Copil du site Natura 2000 de la Clarée (05)

Christine SINQUIN - Adjointe déléguée à l'environnement à la commune de La Seyne-sur-Mer , site Natura 2000 mixte « Cap Sicié -Six Fours » (83)



Natura 2000 « Vallée de la Clarée »



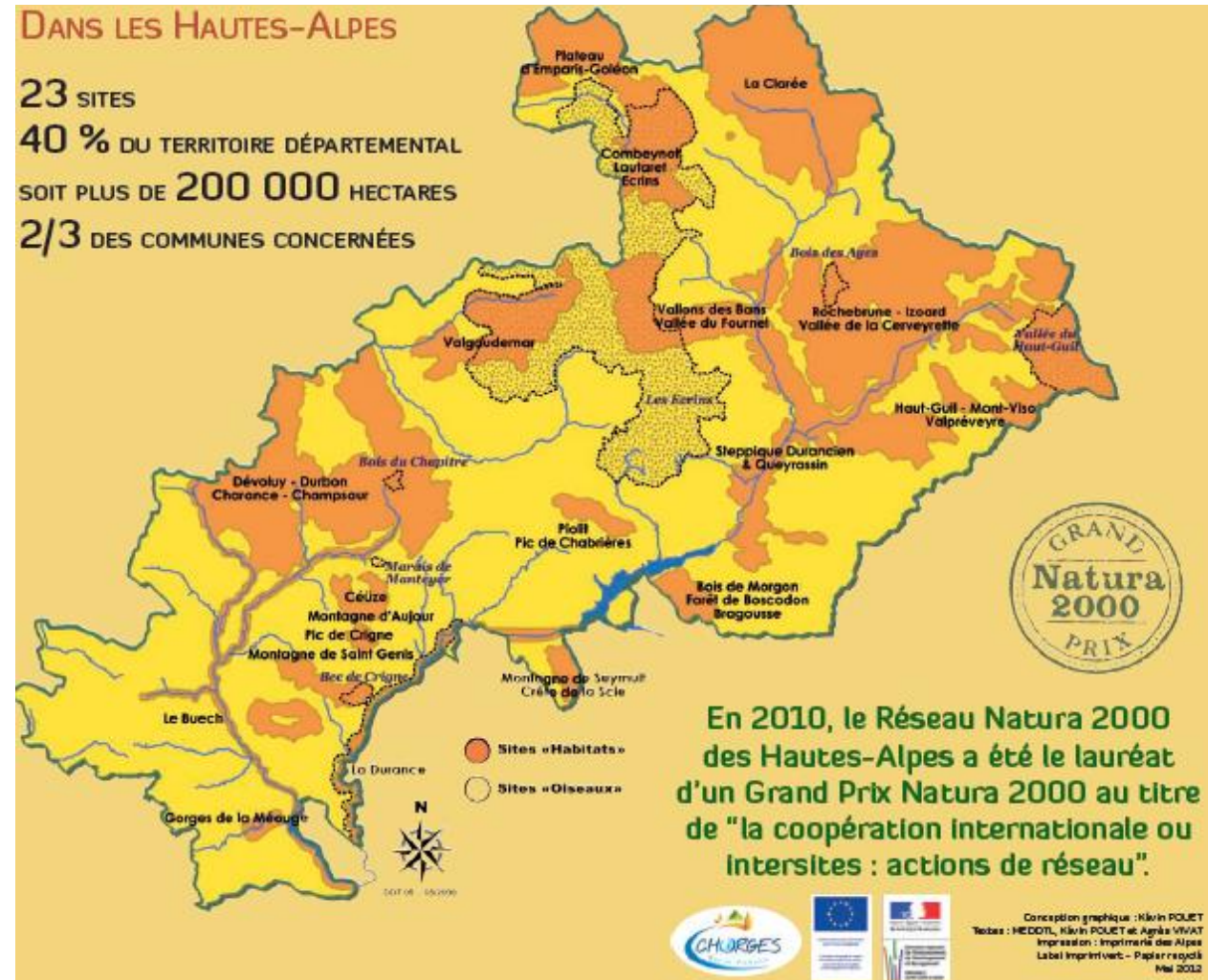
Gestion de la fréquentation touristique sur un site Natura 2000 des Alpes du Sud



Natura 2000 en Clarée



- Contexte et situation géographique



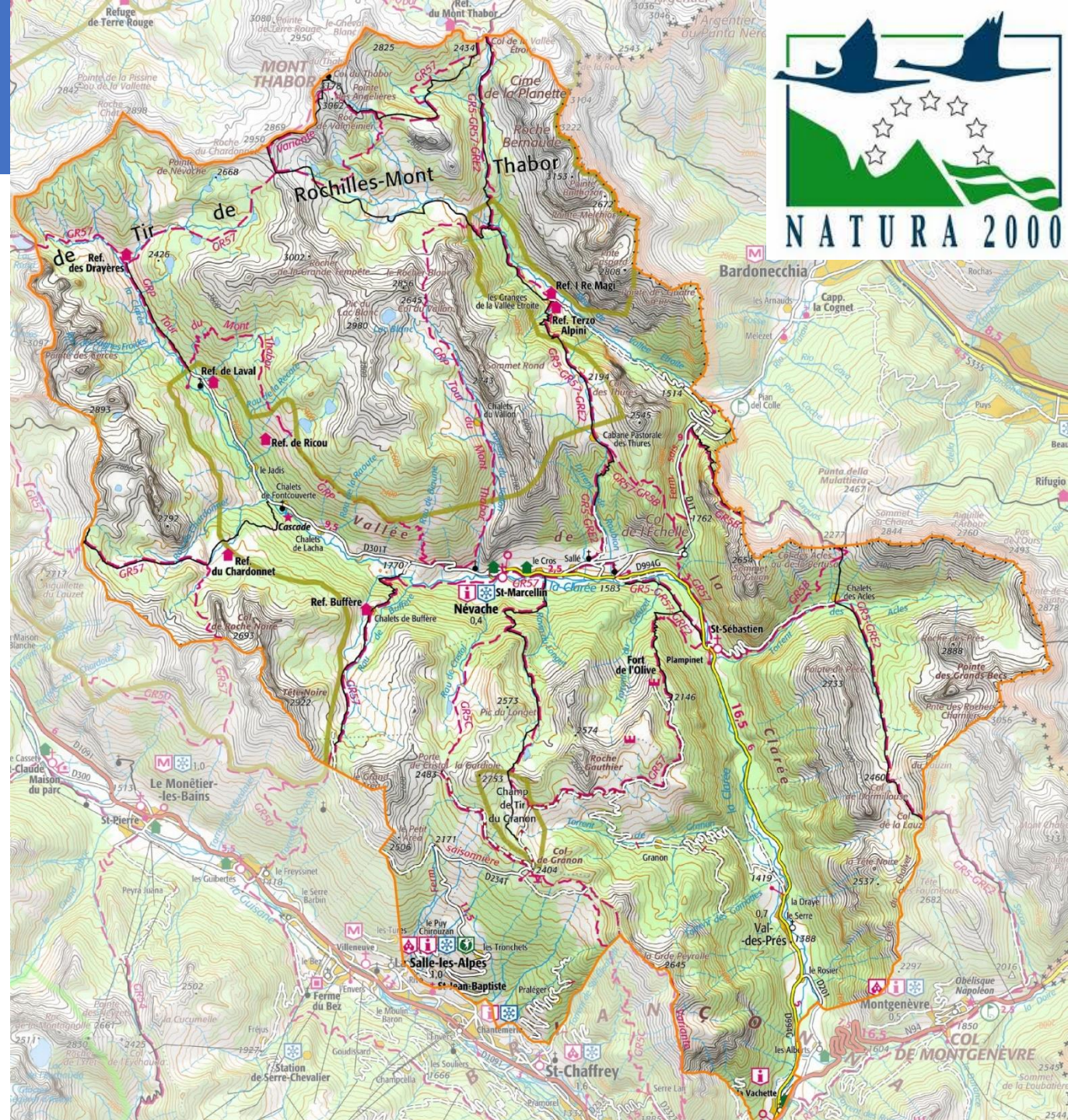


La Clarée : Un site des montagnes du Sud sur 5 communes

Site Natura 2000
Et
Site classé



Site classé



La vallée de la Clarée, un site touristique très fréquenté



Comportements inadaptés dégradant les milieux naturels



La vallée de la Clarée, un site touristique très fréquenté



Comportements inadaptés dégradant les milieux naturels

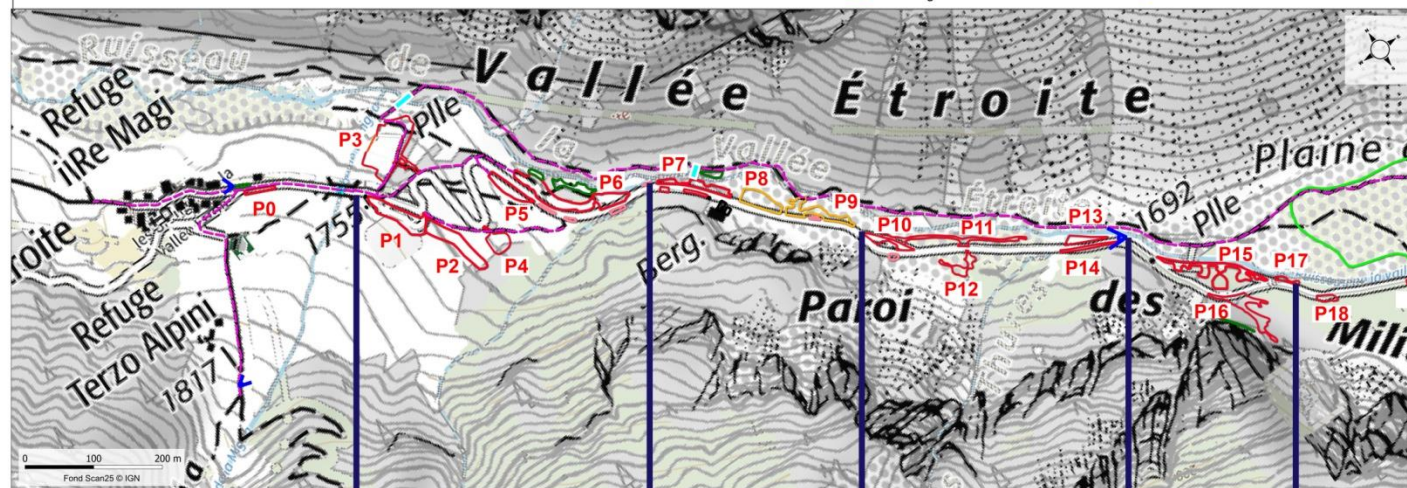


Gestion de la fréquentation en Vallée Étroite



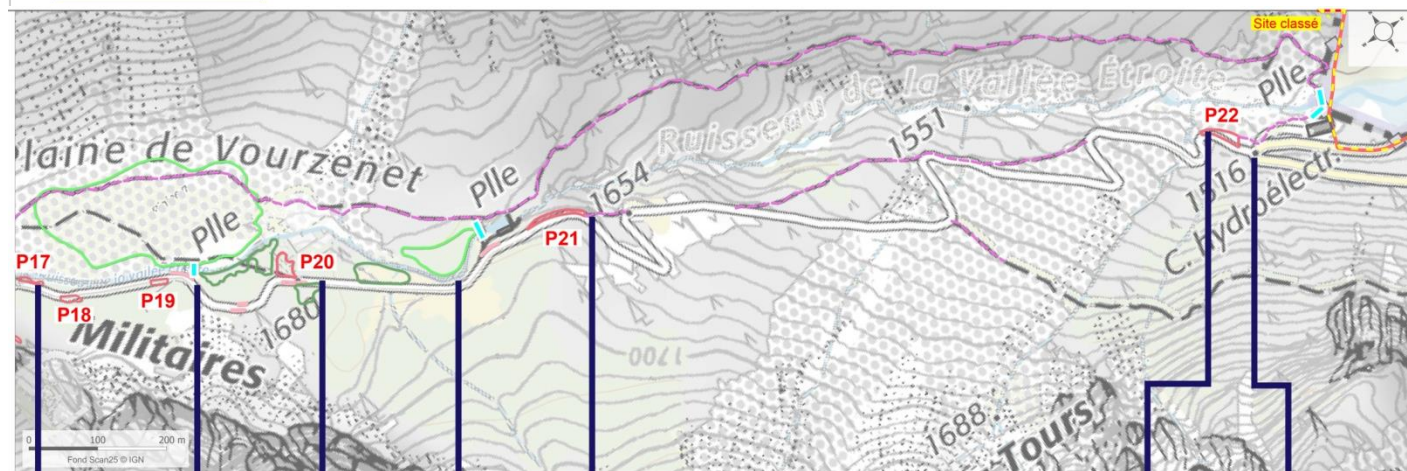
REPERAGE ET NUMEROTATION DES PARKINGS

- Parking
- Parking temporaire haute saison
- Stationnement bord de chemin
- Secteur de loisirs rive droite (pique-nique, «plage», jeux, escalade, camping ...)
- Secteur de camping et feu rive gauche
- Sentier
- Passerelle
- Cône de vue



1 - HAMEAU DES GRANGES 2 - PARKINGS HAMEAU 3 - PARKINGS BERGERIE 4 - RIOU DES THURES 5 - LES MILITAIRES 6 - VOURZENET

SEQUENCES PAYSAGERES

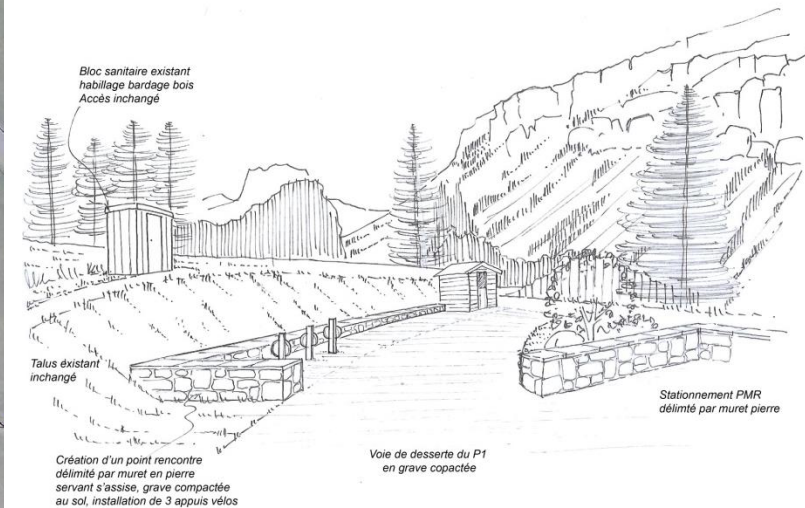
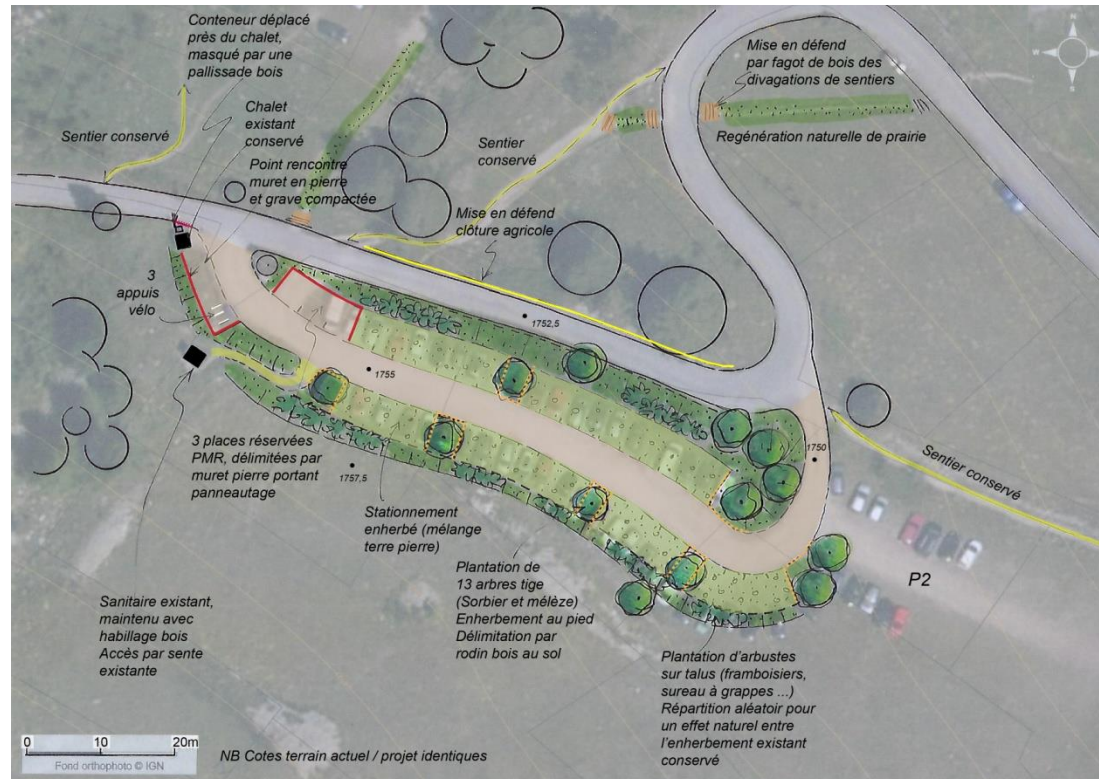


6 - VOURZENET 7 - CHAO DES MILITAIRES 8 - CLAIRIERE DES MILITAIRES 9 - GRANGE VIEILLE 10 - LES LACETS 11 - PORTE DE LA VALLEE ETROITE

Gestion de la fréquentation en Vallée Etroite



Réflexion et gestion de la fréquentation à l'échelle de tout le linéaire de la vallée Propositions adaptées pour chaque secteur identifié



Gestion de la fréquentation en Vallée Etroite



- Actions de sensibilisation et de verbalisation
- ✓ Poste d'écogarde
- ✓ Tournées ONF – OFB – Gendarmerie – PGHM
- ✓ Exposition Natura 2000 pour le Terre Sauvage Festival



LE QUEYREL SUR L'ALPAGE DE BUFFÈRE
Ensemble, berger, gardien de refuge, botanistes et ornithologistes Natura 2000 pour former des zones spatiales.

INRAE, PRÉFECTURE LA BIENVENUE DU SITE NATURA 2000 DE LA CLARÈE



LES BOIS SÈNESCENTS
Des arbres exceptionnels conservés pour la biodiversité en forêt communale de Val-de-Péru au Grignon.

INRAE, PRÉFECTURE LA BIENVENUE DU SITE NATURA 2000 DE LA CLARÈE



LES PETITES CHOUETTES DE MONTAGNE
Les chouettes à la loupe : Langum et Chevêchette.

INRAE, PRÉFECTURE LA BIENVENUE DU SITE NATURA 2000 DE LA CLARÈE



LE DRACOCÉPHALE D'AUTRICHE
Un dragon protégé en Clarèe.

INRAE, PRÉFECTURE LA BIENVENUE DU SITE NATURA 2000 DE LA CLARÈE



LE MARAIS DE NÉVACHE
Une mosaïque exceptionnelle de prairies humides, zones marécageuses et tourbières, hébergeant la rapetose et protégées à l'échelle à l'échelle.

INRAE, PRÉFECTURE LA BIENVENUE DU SITE NATURA 2000 DE LA CLARÈE



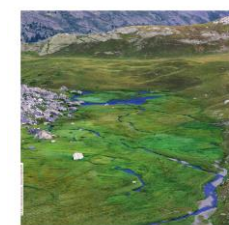
LE BUNIAS D'ORIENT
Moins connue que l'orientale, cette espèce invasive est tout aussi préoccupante en Clarèe.

INRAE, PRÉFECTURE LA BIENVENUE DU SITE NATURA 2000 DE LA CLARÈE



LES COMBES À NEIGE ET DISPOSITIF ORCHAMP
Suivis scientifiques du changement climatique en Clarèe.

INRAE, PRÉFECTURE LA BIENVENUE DU SITE NATURA 2000 DE LA CLARÈE



LES ZONES HUMIDES DU CHARDONNET
Mieux connu des ornithologistes, ce site est particulièrement riche. Ces hauts lieux de biodiversité sont aussi des zones de stockage et de régulation des eaux et de stockage du carbone.

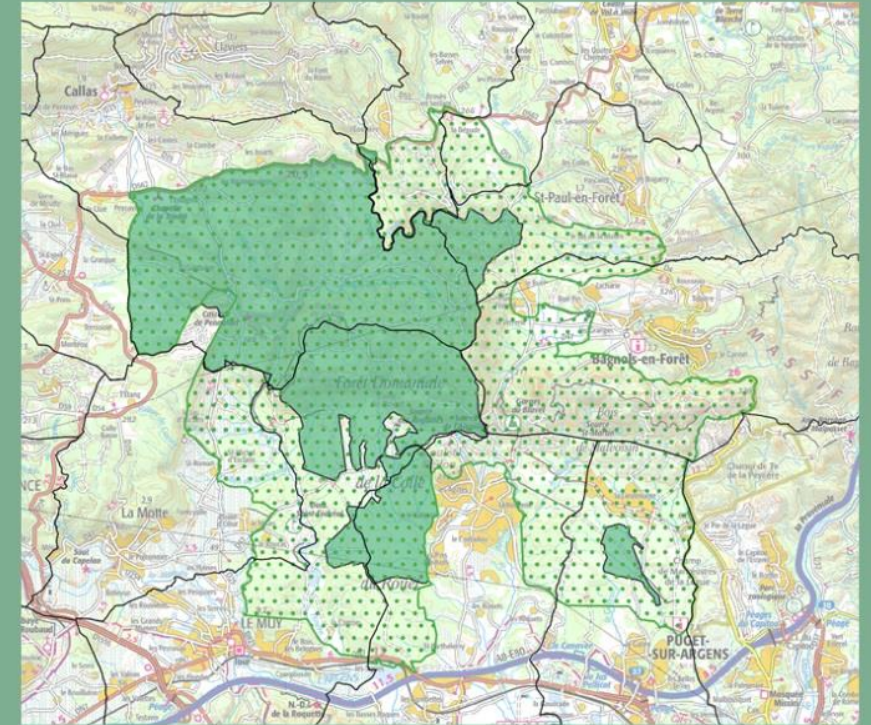
INRAE, PRÉFECTURE LA BIENVENUE DU SITE NATURA 2000 DE LA CLARÈE

Visite terrain

Départ en car à 13h30

Découverte des actions menées sur les sites Natura 2000 "Colle du Rouet" & "Forêt de Palayson, bois du Rouet"

- Contrat 2000 îlot de senescence au niveau de la forêt domaniale de la colle du Rouet (Chênaie liège)
- Echanges sur les espèces et habitats du site et les actions de gestion



ZPS - FR 9312014

Colle du Rouet

ZSC - FR9301625

Forêt de Palayson, bois du Rouet

CR



Elsa Bardi Assante

Région Sud

Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau

Service Natura 2000

Hôtel de Région

27 place Jules Guesde

13481 MARSEILLE cedex 20

ebardiassante@maregionsud.fr



Aurélie Philippeau

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

27 rue des petits hôtels

75010 PARIS

aphilippeau@natura2000-territoires.fr